

POL100 - PRÉPARATION AUX ÉTUDES POLITIQUES APPLIQUÉES
1 Crédit
Automne 2023
Enseignant : Charles-Antoine Millette, Ph.D.

Horaire : les mardis de 13h00 à 15h50 (en présence au local A4-265)

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance par Teams)

Courriel : Charles-Antoine.Millette@USherbrooke.ca

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Se familiariser avec les spécificités propres au domaine des études politiques appliquées. Développer une variété de stratégies (de travail, de communication, d'apprentissage) favorisant l'insertion professionnelle dans le domaine des études politiques appliquées.

CONTENU DU COURS

Principaux enjeux du domaine des études politiques appliquées. Caractéristiques normatives, culturelles et sociales liées aux études politiques appliquées en contexte québécois.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Ce cours est un cours de préparation aux études politiques appliquées. Il s'adresse ainsi à toutes les étudiantes et tous les étudiants en études politiques appliquées, mais plus particulièrement à celles et ceux qui désirent développer leurs compétences étudiantes.

Après le cours, la personne étudiante sera capable :

1. De connaître les particularités propres aux études politiques appliquées;
2. De définir son projet d'études en continu en fonction des expériences vécues durant son parcours étudiant;
3. De maîtriser, de manière autonome, des stratégies d'apprentissage qui répondent à ses besoins;
4. D'identifier des défis personnels qui pourraient nuire à ses études;
5. De connaître des ressources universitaires qui sont en soutien à la population étudiante.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Ce cours se rapproche d'une démarche de coaching de première session. Chaque personne étudiante aura à définir son projet d'études et à l'adapter en fonction des expériences vécues durant la session. Les personnes étudiantes ont à identifier leurs besoins étudiants. Pour répondre à leurs besoins, elles devront intégrer des stratégies d'apprentissage adapté aux exigences des autres cours. Un conférencier formé en études politiques appliquées viendra partager son expérience professionnelle.

LECTURE OBLIGATOIRE

Vous devez obligatoirement vous procurer la version papier de l'ouvrage [*Déjouer la procrastination pour réussir et survivre à vos études*](#), disponible à la librairie de la Coopérative de l'Université de Sherbrooke.

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Les modes d'évaluation du cours sont les suivants :

- Dessiner son projet d'études – Partie 1 : 30 %
 - Date de remise : 3 octobre 2023 (avant 13h00)
- Pistes de réflexion, fiches d'observation et exercices pratiques dans l'ouvrage *Déjouer la procrastination pour réussir et survivre à vos études* : 20 %
 - Date de remise : 7 novembre 2023 (avant 13h00)
- Dessiner son projet d'études – Partie 2 : 50 %
 - Date de remise : 5 décembre 2023 (avant 13h00)

Cours et date	Matière vue en classe	Évaluation	Lectures obligatoires à la suite du cours
Cours #1 12 septembre 2023	Présentation du plan de cours Consignes pour les évaluations	-	<i>Déjouer la procrastination pour réussir et survivre à vos études</i>
Cours #2 3 octobre 2023	Qu'est-ce que la politique appliquée? Stratégies d'apprentissage Présentation de Nadine Elmir	Dessiner son projet d'études – Partie 1 (30 %)	<i>Déjouer la procrastination pour réussir et survivre à vos études</i>
Cours #3 10 octobre 2023	Rencontres individuelles	-	<i>Déjouer la procrastination pour réussir et survivre à vos études</i>
Cours #4 7 novembre 2023	Conférence	Pistes de réflexion, fiches d'observation et exercices pratiques (20 %)	-
Cours #5 5 décembre 2023	Présentations des projets d'études	Dessiner son projet d'études – Partie 2 (50 %)	-

Veillez prendre note qu'en cas de modification du calendrier ci-dessus, les étudiantes et les étudiants seront avisés par courriel et les changements seront apportés au site Moodle du cours.

Dates importantes	Contenu
6 octobre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
6 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	19 sept., de 11 h 50 à 15 h 50 15 nov., de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâce : 9 oct.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>. Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE

Dionne, Bernard, *Pour réussir : Guide méthodologique pour les étudiants et la recherche*, 5^e édition, Chenelière éducation, Montréal, 2008.

Dionne, Frédérick, Joël Gagnon et Guillaume Raymond, *Déjouer la procrastination pour réussir et survivre à vos études : Une méthode scientifique basée sur l'approche d'acceptation et d'engagement (ACT)*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2020.

Jimenez, Aude, *Les méthodes et les outils : Guide universitaire*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2019.

Jimenez, Aude et Jamal-Eddine Tadaloui, *Guide méthodologique universitaire : Un programme en 12 semaines*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2011.

Lambert-Chan, Marie, *Petit guide de survie des étudiants*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2012.

Loiseau, Hugo (dir.), *Vous avez dit appliquée ? La politique appliquée : pédagogies, méthodes, acteurs et contextes*, Groupéditions, Longueuil, 2013.

Ruph, François, *Guide de réflexion sur les stratégies d'apprentissage à l'université : Actualiser mon potentiel intellectuel pour des études de qualité*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2011.

St-Jean, Sylvain, *Études efficaces : Méthodologie du travail intellectuel*, 2^e édition, Éditions CEC, Anjou, 2006.

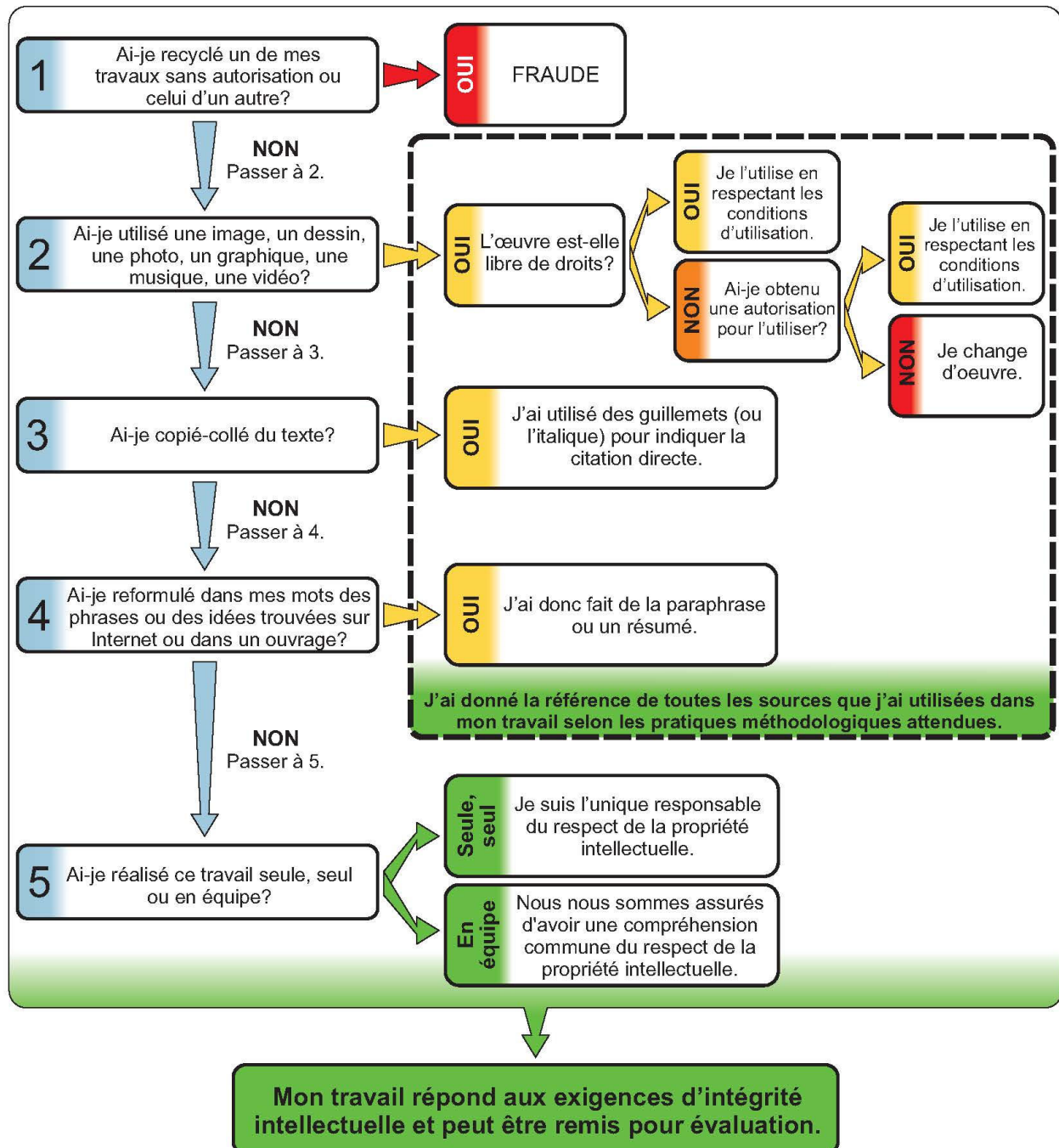
Tremblay, Raymond-Robert et Yvan Perrier, *Savoir plus : Outils et méthodes de travail intellectuel*, 2^e édition, Éditions de la Chenelière, Montréal, 2006.

Vaillancourt, Louis, Patrick Snyder et Audrey Baril, *La méthodologie apprivoisée. Guide d'introduction à la méthodologie du travail intellectuel*, Éditions G.G.C., Sherbrooke, 2001.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
